

REGLEMENT

- Cette manifestation n'est ouverte qu'aux particuliers. Interdit aux professionnels.
- Les emplacements seront de 4mX3m à 13€. L'emplacement est à régler à l'inscription.
- L'accès au terrain ne sera autorisé qu'après présentation à l'accueil entre **7H00 et 8H30**. L'équipe organisatrice aura au préalable désigné l'emplacement et placera donc l'exposant dès son arrivée sans possibilité de changement de stand.
- L'accès des véhicules sur le terrain ne sera autorisé qu'au moment du dépôt du matériel ainsi qu'au moment du rangement. Pour le stationnement, les véhicules devront être garés sur les parkings règlementaires de la mairie.
- Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité concernant les vols et dégradations en tout genre.
- Toute personne vendeur de friandises ou de quelque pâtisserie que ce soit (chichi, barbe à papa, etc...) se verra refuser un emplacement afin de privilégier la vente faite par l'association elle-même.
- Pour le contrôle d'identité, il est impératif de présenter **la pièce justificative avec les références et le lieu de délivrance** que vous aurez mentionnés sur le bulletin d'inscription.
- L'exposant s'engage à ne quitter le terrain qu'après l'heure de **clôture à 18H00** (pour des raisons de sécurité).
- Aucun remboursement ne sera effectué.
- Aucun matériel ne sera mis à la disposition des exposants.
- Par respect de l'environnement, les participants s'engagent à laisser les emplacements propres.
- L'exposant s'engage sur l'honneur à ne pas faire plus de deux ventes au déballage dans l'année et vendre des objets personnels et usagés

(Attestation jointe au bulletin à renvoyer pour valider l'inscription)

RESTAURATION SUR PLACE